Journal de la collecte & du traitement des déchets ménagers

l'éco des Vallées du Mont Blanc

CHAMONIX / COHENNOZ
COMBLOUX / CORDON
CREST-VOLAND / DEMI-QUARTIER
DOMANCY / FLUMET / LA GIETTAZ
LES HOUCHES / LES CONTAMINES MONTJOIE
MEGÈVE / NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE
PASSY / PRAZ-SUR-ARLY
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE
SALLANCHES / SERVOZ
VALLORCINE

Sitom des Vallées du Mont Blanc
N°17) Été 2010

dossier : Attention aux refus de tri !

Sitom des Vallées du Mont Blanc

sommaire

ACTUALITÉ P3

Le site de Passy reconnu pour son engagement environnemental

DOSSIER

QUE DES INTERDITS SUR LE PODIUM DES REFUS DE TRI ! P4

- Le parcours idéal des interdits
- Le parcours des erreurs de tri

INFOS PRATIQUES P6

EN BREF P8

www.sitomvalleesmontblanc.fr

Édito

Face aux énormes quantités de déchets produites par chacun de nous, le tri est bien sûr une priorité. Pour préserver l'environnement, pour recycler un maximum de matériaux et économiser ainsi les matières premières, pour maîtriser les coûts de gestion des déchets, les enjeux sont en effet nombreux pour nous inciter à agir. C'est ainsi que, grâce à la participation de nombreux habitants, le tri est aujourd'hui devenu une réalité et la collecte sélective une habitude. Pour autant, des erreurs sont encore fréquentes et ont même tendance à augmenter depuis quelques années. Qu'elles soient le fruit d'un doute, d'une inattention ou malheureusement d'une indifférence à trier, elles gênent non seulement la chaîne de tri mais alourdissent la facture de gestion des déchets *(cf. page 4)*. Pour éviter les refus de tri et vous rappeler les bonnes consignes, le SITOM est d'ailleurs en ligne ! À compter du 15 juin, l'adresse ***www.sitomvalleesmontblanc.fr*** est active. Outre la volonté d'être présent sur le web, le SITOM souhaite ainsi disposer d'un outil de communication moderne, rapide et pratique pour vous donner toute l'info qu'il vous faut. De nombreuses rubriques, facilement accessibles, répondront à toutes vos questions sur le tri et les déchets *(cf. page 8)*. Pour en parler à vos enfants et les sensibiliser, des fiches bricolage amusantes sont aussi disponibles ! Avec tout ça, nous vous souhaitons un bon été avec une vigilance maxi sur le tri !

Gérard Délémontex
Président

L'éco est une publication du SITOM des Vallées du Mont-Blanc - 1159, route de la Centrale - 74190 Passy - Tél. : 04 50 78 10 48 - Fax : 04 50 78 09 11 - e-mail : sitom2@wanadoo.fr - imprimé sur papier recyclé. Directeur de la publication : Gérard Délémontex - Responsable de la publication : Tanya Sinceretti - Conception/rédaction, réalisation : New Deal/Symboles - Photos : Éco-Emballages, SITOM

CERTIFICATION LE SITE DE PASSY RECONNU POUR SON ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Grâce à une préoccupation de longue date de la qualité du site et à des campagnes régulières de contrôle et de travaux, l'usine d'incinération de Passy obtient une certification reconnaissant ses efforts en matière d'amélioration continue de sa performance environnementale.

Depuis sa mise en œuvre opérationnelle, le site de Passy fait l'objet d'un suivi permanent pour améliorer les conditions de son fonctionnement et de son exploitation.

L'objectif du SITOM, et de son prestataire chargé de l'exploitation de l'usine, est ainsi d'anticiper en amont les évolutions techniques nécessaires et parfaire ses dispositifs de surveillance.

Si cet engagement vise à respecter les normes réglementaires, il relève d'abord d'un souci constant de préservation de l'environnement. Fort de cet engagement, le site de Passy est certifié depuis le 10 janvier dernier « ISO 14001 ». L'obtention de cette certification internationale, suite à un audit d'un organisme accrédité indépendant, confirme la politique et l'action du SITOM et de son exploitant en matière « d'amélioration continue de la performance environnementale du site ». La norme impose concrètement que le site de Passy, au-delà de sa conformité à la loi, améliore sans cesse ses processus pour prévenir les pollutions et nuisances et limiter ainsi ses impacts sur l'eau, l'air et le sol.

Site de Passy

ACTIONS PRÉVUES D'ICI 2012

> Concernant l'eau ou le sol : poursuivre le dispositif de recyclage des eaux usées, compléter les dispositifs de rétention de produits dangereux, réaliser des visites périodiques et le curage préventif des réseaux d'eau...
> Concernant l'air : surveiller les appareils de mesure, maintenir les installations de traitement des fumées, veiller aux systèmes de détections de dysfonctionnements...
> Et aussi développer la communication pour répondre aux demandes, expliquer le fonctionnement...

À SAVOIR

QU'EST-CE QUE LA NORME ISO 14001 ?

Rédigée en 1996, la norme internationale ISO 14001 prescrit les exigences relatives à un système de management environnemental. Elle porte principalement sur :

> Les exigences générales de conformité avec la législation et les réglementations concernant les impacts sur l'environnement ;
> La politique environnementale du site concerné ;
> Sa planification et mise en œuvre ;
> Les contrôles et actions correctives mises en œuvre dans un principe d'amélioration continue.

dossier

QUE DES INTERDITS SUR LE PODIUM DES REFUS DE TRI !

- LE PARCOURS IDÉAL DES INTERDITS
- LE PARCOURS DES ERREURS DE TRI

Au palmarès des erreurs de tri, pas facile de distinguer les déchets à récompenser... Tuyaux, cagettes, petit électroménager, chaussures de ski... tous peuvent malheureusement prétendre à la médaille du déchet interdit dans les conteneurs de tri ! Par mégarde mais aussi par non-respect des consignes, ces erreurs remportent en plus la coupe du surcoût et de la facture alourdie...

LE PARCOURS IDÉAL DES INTERDITS

En respectant bien les consignes, seuls les recyclables sont destinés aux bacs jaunes afin d'être dirigés vers le centre de tri puis vers leur filière respective de recyclage. Tous les autres déchets ménagers sont à jeter dans la poubelle habituelle. De là, ils sont ensuite collectés pour être acheminés vers Passy où ils sont incinérés.

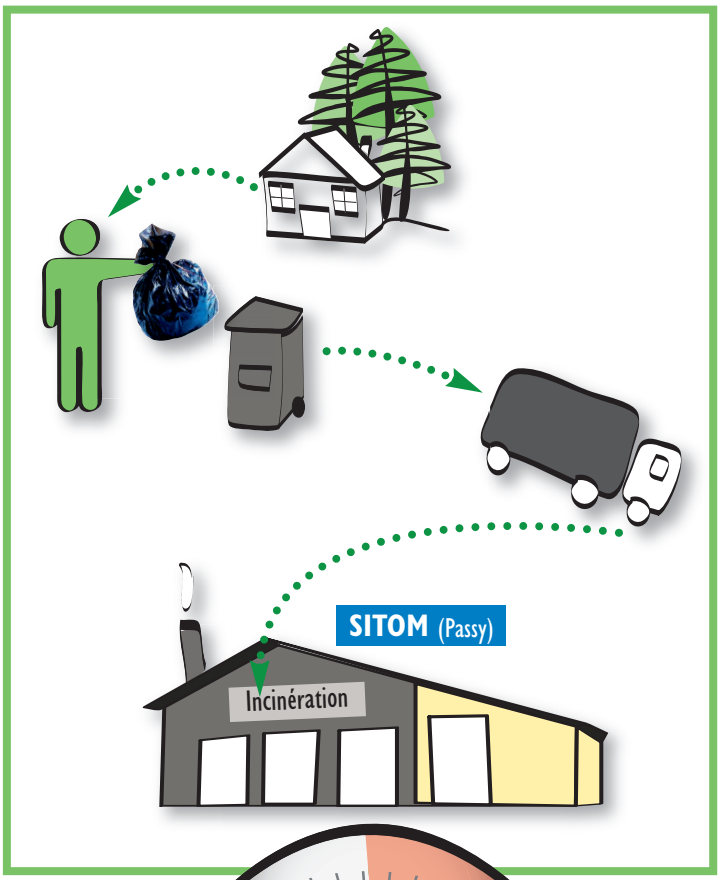

RAPPEL :

- **Dans le bac jaune, je dépose les recyclables, vides et en vrac :**
  - **les bouteilles et flacons plastiques (lait, huile, lessive, eau, shampoing...),**
  - **les boîtes et petits emballages cartons et les briques,**
  - **les boîtes de conserve, canettes et aérosols en métal,**
  - **les papiers, journaux, magazines.**

  Les recyclables déposés dans des sacs, seront systématiquement refusés au centre de tri.
- **Dans le bac vert, je dépose le verre : les bouteilles, pots et bocaux en verre sans bouchons ni couvercles.**
- **Toutes les ordures ménagères vont dans la poubelle habituelle : vaisselle, verre à boire, sachets, films et pots en plastique...**

Un doute ? Une question ? Contactez le SITOM au 04 50 78 10 48.

Merci à tous de bien respecter les consignes pour que chaque geste de tri soit efficace et que chaque déchet arrive sans détour à bonne destination !

LE PARCOURS DES ERREURS DE TRI

Par doute ou mégarde, certains habitants se trompent et jettent dans les bacs jaunes des déchets interdits. D'autres malheureusement ne prennent pas la peine de trier, ni de respecter les consignes. Résultat : des erreurs de tri mélangées aux recyclables dans les bacs jaunes pour un coût alourdi…

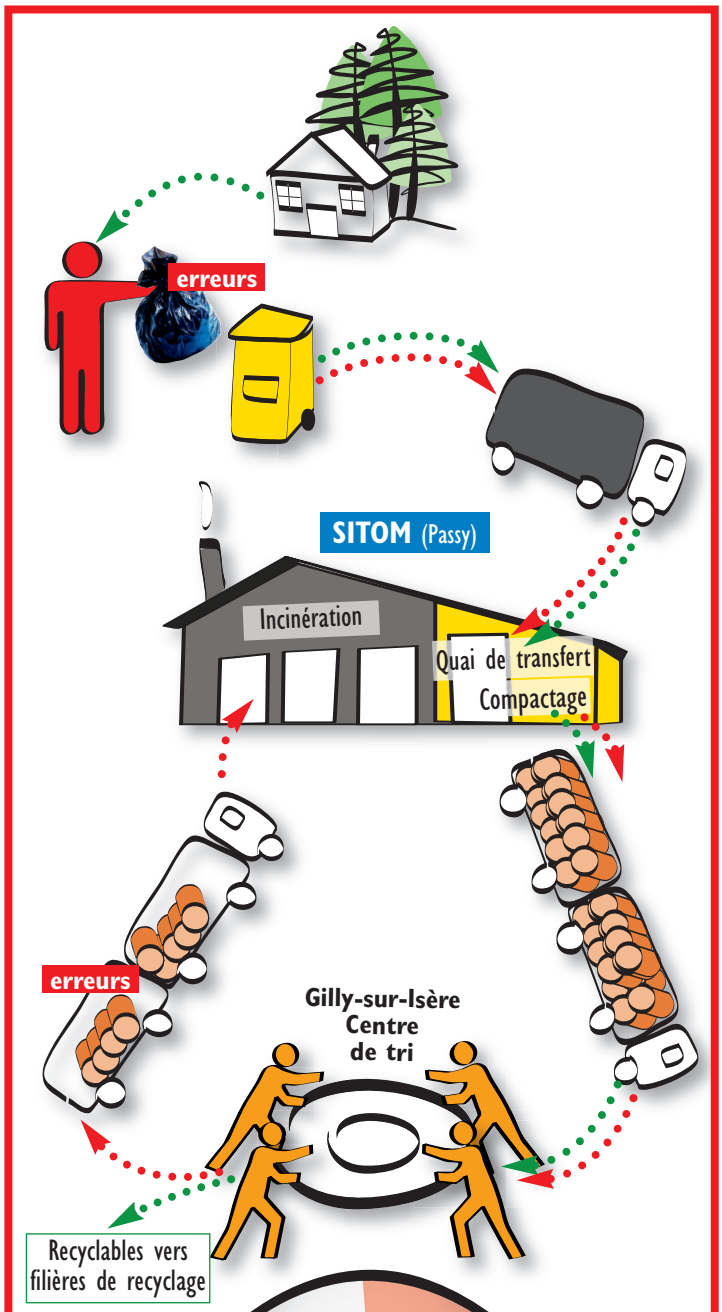

TÉMOIGNAGE

FABRICE MÉTRAUX, chef d'équipe du centre de tri de Gilly-sur-Isère

« Malheureusement dans la collecte sélective, il existe des refus de tri par erreur, mauvaise volonté ou autre, qui représentent, selon les collectivités, de 10 à 20 % des tonnages traités. Si cela constitue un surcoût pour la collectivité, ces erreurs constituent pour nous des gênes dans le travail (odeurs désagréables des ordures ménagères, abats de gibiers, couche-culotte…) mais surtout un problème de sécurité. Les plus dangereuses sont les seringues et les aiguilles isolées qui peuvent piquer les trieurs avec un risque sanitaire et un choc psychologique. Le verre peut aussi les couper ; il n'est donc pas récupéré alors qu'il aurait pu être valorisé dans la bonne collecte sélective. Les bouteilles plastiques non vides sont aussi gênantes et ne sont pas recyclées : sans bouchon, elles peuvent asperger les trieurs avec des produits qui pourraient être dangereux ; c'est aussi pourquoi la consigne est de ne pas les ouvrir quand elles sont fermées. On essaie de manipuler le moins possible les erreurs grâce à un système qui fait que le produit qu'on ne touche pas part en refus en bout de chaîne. Ce sont souvent des gros volumes. Chaussures de ski, huile de vidange et pièces moteur de voiture, morceaux de mobilier… il y a de tout : des recyclables qui auraient dû être déposés en déchèterie, des non recyclables qui n'ont rien à voir avec la collecte sélective… »

Les déchets interdits ont en plus tendance à monter un peu vite les marches du podium… En seulement 4 ans, ils ont ainsi augmenté de 4,5 % pour représenter 17 % des déchets des conteneurs de tri, soit 550 tonnes en 2009 contre 307 en 2005 !

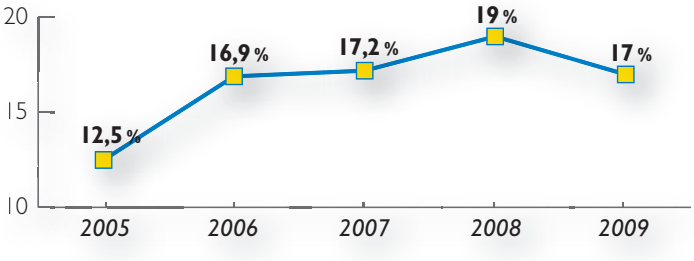

Cette hausse des quantités d'interdits alourdit d'autant plus la facture des erreurs de tri… Leur voyage vers le centre de tri, où elles sont triées, puis leur retour à Passy s'élèvent à 65 euros TTC la tonne. Ce surcoût s'ajoute à celui de la collecte (105 euros TTC la tonne) et de l'incinération (130 euros TTC la tonne.) Les erreurs de tri coûtent ainsi au total 300 euros TTC la tonne, contre 235 si elles avaient été directement jetées dans la poubelle habituelle.

Pour info, *la tonne de déchets recyclés (recyclables + verre) coûte 200 euros TTC. Le calcul est donc vite fait pour confirmer qu'il faut trier un maximum de recyclables, tout en respectant les consignes !*

FAITES DU paillis L'AMI FAVORI DE VOTRE JARDIN !

La nature ne laisse pas de terre nue. C'est pourquoi le jardinier a inventé le paillage pour recouvrir le sol de matériaux destinés à le nourrir et/ou le protéger ! Déposé au pied des plantes, ce paillis est adapté à tout le jardin : potager, verger, jeunes haies, arbres, massifs... et même plantes en pot et jardinières !

UN TAS D'AVANTAGES !

Le paillis va vous permettre de :

> Limiter les arrosages.
> Éviter le désherbage chimique.
> Éviter le tassement de la terre.
> Améliorer la structure du sol.
> Créer un lieu propice aux insectes utiles et favoriser la vie microbienne du sol.
> Conserver les fruits et légumes propres.
> Améliorer la santé des végétaux !

UNE VARIÉTÉ DE PAILLIS...

Si paillis vient du mot paille, de nombreux matériaux sont utilisables. Préférez en tout cas ceux disponibles localement et adaptés à vos végétaux et à la durée de protection souhaitée.

> **Le paillis organique** est fait de végétaux. Les ligneux (copeaux de bois, écorces de pin, tailles d'arbres…) se dégradent lentement et sont à privilégier sur les plantes pérennes (arbres, arbustes, vivaces). Les autres (tontes de gazon, feuilles mortes, pailles de céréales…) à décomposition rapide s'utilisent pour tout et notamment les plantes à vie courte. Les pailles et fougères, légères et aérées, évitent la pourriture des plantes sensibles. Les engrais verts (plantes à croissance rapide) sont aussi utilisables.

Ne pas utiliser d'aiguilles de pin, feuilles d'arbustes persistants et de thuyas à la dégradation difficile. Utiliser les écorces de pin, acides, pour les plantes de terre de bruyère.

> **Le paillis minéral**, non biodégradable, vit à l'infini. Il contribue à réchauffer le sol et convient aux plantes aimant la chaleur. Le plus courant est la « Pouzzolane », roche constituée de projections volcaniques riches en silice. Sa structure alvéolaire en fait un bon isolant thermique. Il y a aussi les billes d'argiles, ardoises concassées, débris de poteries, graviers, qui sont en plus décoratifs.

> **Le paillis plastique** est plus ou moins biodégradable, mais peu esthétique. Le paillis textile (jute ou autres) retient en outre efficacement la terre des talus pentus ou les berges d'un plan d'eau.

PAILLAGE, MODE D'EMPLOI

> Désherbez la terre avant.
> Épandez le paillage en couche épaisse sans recouvrir le collet des végétaux (point de séparation entre la tige et les racines). S'il est organique, complétez-le régulièrement puisqu'il se décompose.
> Ne paillez pas par vent fort, ni sur un sol gelé qui serait plus long à se réchauffer.
> Arrosez avant et après avoir mis le paillis ; surtout en été, le paillage se fait sur sol humide.
> Superposez deux paillages si celui adapté à vos végétaux vous paraît inesthétique.

À FAIRE TOUTE L'ANNÉE !

> ***Au printemps,** retirez le paillage pour éviter la prolifération des parasites quand le sol se réchauffe.*

> ***En été,** lors de longue période de sécheresse, ratissez le paillage pour laisser pénétrer la pluie dans le sol.*

> ***En automne,** couvrez le sol après l'avoir rendu plus meuble pour améliorer sa texture et fertilité au printemps. Le paillis d'automne permet aussi de protéger les plantes herbacées du froid.*

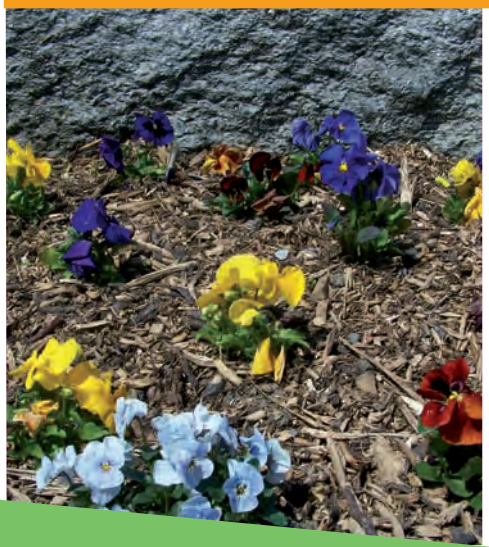

+ DE DÉTAILS SUR LES AVANTAGES DU PAILLIS
www.sitomvalleesmontblanc.fr

Compostage EN TAS OU EN BAC : MATCH GAGNANT-GAGNANT !

À chaque technique ses grands avantages et ses petits inconvénients, mais à toutes, la même qualité de résultat ! Donc de deux choses l'une : si vous compostez déjà en tas, n'arrêtez surtout pas ! Si vous préférez un compostage plus discret, optez pour un bac destiné à cet effet !

> **Le compostage en tas** est idéal pour ceux qui en ont déjà l'habitude ou ceux qui ne veulent pas trop de contrainte. Il suffit de déposer les déchets au fond du jardin et (quasiment) laisser faire… À l'air libre, ils sont complètement visibles et accessibles, et demandent seulement à être remués de temps en temps.

Leur évolution est lente mais garantie par le climat (vent, pluie, froid, chaleur) et la microfaune. Le volume n'est pas limité et adapté à de grandes quantités de déchets. Il faut néanmoins de la place et des voisins un peu loin. Attention aussi aux animaux pour éviter les dispersions.

> **Le compostage en bac** a l'avantage d'être plus discret et plus rapide, mais il requiert un peu plus de surveillance. Il faut en effet surveiller l'humidité et l'air pour faciliter la décomposition des déchets par les lombrics et les micro-organismes, et éviter les mauvaises odeurs. Adapté aux petits jardins, le volume du bac limite la quantité de déchets et rend le brassage moins pratique.

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

> **Ceux de cuisine :** épluchures, marc de café et filtre papier, thé, coquilles d'œufs écrasées, fruits et légumes abîmés, restes de repas (riz, pâtes)…

> **Ceux de jardin :** feuilles mortes, tontes en petites quantités, paille, restes de cultures, branchages broyés, tailles de haie… Pensez aussi à en utiliser certains pour du paillage…

> **Ceux de maison :** fleurs fanées, plantes d'intérieur, sciure non traitée, essuie-tout, mouchoirs en papier…

QUE FAIRE EN CAS DE…

Quelques exemples de situations anormales et leurs solutions !

> **Odeur désagréable** = manque d'aération ! Solution : brasser le tas, ajouter des matières sèches (feuilles mortes, branchages, paille…), alterner matières sèches et humides, mélanger les dernières couches au moins une fois par mois.

Si les limaces orange ne gênent pas le compost, elles sont à enlever pour éviter qu'elles pondent à l'automne et causent des odeurs désagréables.

> **Peu de décomposition** = compost trop sec ! Solution : brasser, arroser, laisser le couvercle ouvert quand il pleut, ajouter des éléments frais (gazon, épluchures).

La décomposition ralentit en hiver. Il faut quand même continuer à ajouter des déchets.

> **Aspect graisseux et compact** = mélanger, aérer et mettre des petits branchages.

Le compost mûr doit se désagréger ; s'il est aggloméré, il se mélange moins avec la terre mais garde sa qualité nutritive.

> **Gorgé d'eau** = brasser et incorporer des matières qui feront éponge (paille, copeaux, feuilles sèches) ; abriter des pluies quelque temps.

POUR TOUTE QUESTION SUR LES DÉCHETS : LE SITOM EST À VOTRE ÉCOUTE !
Tél. : 04 50 78 10 48

En bref

SITOM des Vallées du Mont Blanc
DERNIERE ACTUALITE
Faites du paillis : l'ami favori de votre jardin !
Le tri : à MEMOriser !
Comment obtenir un composteur ?
Ludique
Je veux réduire mes déchets
Documents à télécharger

LES DÉCHETS EN 1 CLIC...

À compter du 15 juin 2010, le site internet du SITOM est en ligne. Rubriques variées, actualités, documents à télécharger… tout est au bout de la souris pour que les déchets n'aient plus de secrets ! Sans vous déplacer, vous pouvez désormais connaître les coulisses du SITOM et découvrir toutes les actions mises en place sur le territoire. Le site est aussi l'outil des bons gestes de tri ! Rappel des consignes et astuces pour limiter ses déchets… Fiches bricolage pour s'amuser avec ses enfants et fabriquer des objets à partir de déchets… Parcours des déchets pour savoir ce qu'ils deviennent après avoir été triés… tout est à un clic et facile à consulter !

Rendez-vous sur www.sitomvalleesmontblanc.fr

DES PNEUS DÉJANTÉS !

Seuls les pneus de voitures des particuliers sont acceptés en déchèterie, d'où ils sont collectés gratuitement par un prestataire spécialisé. Mais attention ! Pas question de les laisser lestés ! Pour être déposés, ils doivent être déshabillés de leurs jantes, qui sont, elles, destinées à la benne ferrailles. Si c'est la roue entière qui est jetée, cela entraîne un transport et des manipulations supplémentaires pour récupérer seulement le pneu. Du coup, une facture de gestion des déchets plus élevée qui, au final, pèse sur le contribuable !

Une fois recyclés, les pneus deviendront du gazon synthétique, des murs anti-avalanches ou du bitume !

À SAVOIR

Les distributeurs de pneus neufs ont l'obligation de reprendre gratuitement vos pneus usagés dans la limite des quantités qu'ils vendent.

LES ÉCOLLECTOS PRENNENT LES ROOTS DE LA VALLÉE...

Samedi 10 avril, les écollectos étaient de sortie pour une soirée jamaïquaine ! L'association « Centre Culturel de Sallanches » les a en effet empruntés au SITOM pour la 4e édition du Festival « Roots dans la vallée ». Entre concerts, stands, expos photos, snack et buvette, les 2 000 personnes du public ont ainsi pu trier les recyclables des autres déchets.

PHILIPPE MOTTE, ORGANISATEUR DES « ROOTS DANS LA VALLÉE »

« Avec l'afflux des festivaliers qui peuvent être jusqu'à 3 000, l'événement génère des déplacements, et des consommations diverses et variées avec leur lot de déchets. Conscients de l'impact de ce type d'événements, il nous semble indispensable de développer des actions afin de réduire notre impact environnemental. Cette année, on a remplacé les gobelets jetables par des modèles réutilisables. Le snack vendait aussi dans des contenants compostables (couverts bois, barquettes en bambou…). Pour pouvoir trier les déchets, on a donc installé, avec l'aide des services municipaux, 10 écollectos sur le site et autour. Les gens les ont plutôt bien utilisés et les retrouveront l'année prochaine ! Il faudrait peut-être prévoir un accompagnement un peu plus poussé, avec une équipe qui fasse de l'info dessus. Il faudrait aussi réfléchir à un système pour le verre sur les parkings et alentours, et un autre pour les mégots… Mais c'est déjà une initiative à reconduire sur de telles manifestations pour que le public prenne le réflexe de trier là aussi. »